



La lettre d'info des asso du LOiret

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE À LA VIE ASSOCIATIVE (DDVA) DU LOIRET

NUMÉRO 14 – JUIN 2020

A retrouver en ligne sur : <http://centre-val-de-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article559>

► Actualités de la vie associative dans le Loiret et la région Centre-Val de Loire

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : ACCUEIL DES JEUNES POUR LEUR MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 16 ans. Il est conçu comme un projet d'émancipation et d'engagement pour rendre les jeunes acteurs de leur citoyenneté. Il comporte une phase de cohésion (séjour de deux semaines en hébergement collectif, hors du département de résidence du jeune), et une **mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une collectivité, d'une structure publique ou d'un corps en uniforme** (d'une durée de deux semaines consécutives, ou de 84 heures perlées sur plusieurs mois). En raison du contexte sanitaire, le séjour de cohésion qui devait se dérouler avant l'été a été repoussé à l'automne. En revanche, les missions d'intérêt générales pourront commencer à se dérouler **dès le mois de juillet 2020** (et tout au long de l'année scolaire 2020-21).

Si votre association (ou votre collectivité) est **intéressée pour accueillir un ou plusieurs jeunes** dans le cadre de leur mission d'intérêt général, ou si vous souhaitez simplement en savoir plus sur ce dispositif : drdjcs-cvll-snu-loiret@jcs.gov.fr

📍 Pour en savoir plus : www.snu.gov.fr / <http://centre-val-de-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?rubrique323>

FORMATION DES BÉNÉVOLES LOIRÉTAINS

En tant que CRIB (centre de ressources et d'information pour les bénévoles), la Ligue de l'enseignement du Loiret propose des formations gratuites pour les bénévoles. **Dates et lieux des prochaines formations :**

- « Outils numériques pour son association » : mardi 23 juin, de 9h30 à 12h30, à Olivet
- « Facebook pour son association » : jeudi 18 juin, de 18h à 21h, à Olivet
- « Remplir sa demande de subvention » : lundi 22 juin, de 14h à 17h, web-formation à distance
- « Faire son budget prévisionnel » : jeudi 25 juin, de 18h à 21h, web-formation à distance

📍 Inscriptions sur le [formulaire dédié](#) / Pour en savoir plus : contact@laligue45.fr

DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT : UN ATELIER GRATUIT POUR AMÉLIORER VOTRE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

La crise sanitaire a été l'occasion pour les associations de mettre à l'épreuve leur fonctionnement interne, face à la nécessité de se réorganiser en urgence et de se réinventer pour certaines. Si, aujourd'hui, votre association souhaite améliorer sa façon de communiquer en interne, et renforcer l'esprit d'équipe et les liens entre ses salariés et bénévoles, le DLA vous propose un atelier en visio-conférence. Au programme, 5 sessions de 2h30. Les deux premières auront lieu le **lundi 29 juin et le jeudi 2 juillet, de 14h à 16h30**. Les 3 autres dates seront fixées collectivement.

📍 Pour plus d'information et pour vous inscrire : aurelie.charrier@bge45.fr / 07 67 20 83 50

► Actualités nationales de la vie associative

PLATEFORME « JE VEUX AIDER » : NOUVELLES MISSIONS

La plateforme "Jeuxaider.gov.fr" a été construite en lien avec les grands réseaux associatifs et les plateformes associatives déjà existantes pour garantir la continuité des activités vitales pour les plus précaires durant la crise sanitaire. Elle s'est étoffée de nouvelles missions au fur et à mesure de l'évolution de la crise et permet actuellement aux structures de faire état de leurs besoins de renforts autour de **8 missions** :

1. aide alimentaire et d'urgence
2. garde exceptionnelle d'enfants
3. lien avec les personnes fragiles isolées
4. solidarité de proximité
5. soutien scolaire
6. fabrication et distribution d'équipements de protection grand public
7. soutien à la mobilisation sanitaire
8. soutien à la reprise des missions de service public

📍 Pour en savoir plus : <http://centre-val-de-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article855>

📍 Pour découvrir des exemples d'expériences exemplaires : <http://centre-val-de-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article870>

MESURES DE SOUTIEN EN FAVEUR NOTAMMENT DES SECTEURS DU SPORT, DE LA CULTURE ET DU TOURISME

Pour tenir compte de la situation spécifique des secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport, culture, et secteurs connexes ayant subi une très forte baisse d'activité, l'État renforce son soutien (avec notamment une prolongation du fonds de solidarité jusqu'à la fin de l'année 2020 et une exonération de cotisations sociales).

🔗 Pour en savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/mesures-soutien-secteurs-restauration-tourisme-culture-sport>

► Des financements pour vos projets

APPEL À PROJETS FDVA COMPLÉMENTAIRE (FONCTIONNEMENT ET PROJETS INNOVANTS)

La DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret lance exceptionnellement un appel à projets FDVA complémentaire pour soutenir le fonctionnement ou les projets innovants des associations loirétaines, notamment pour tenir compte de la crise sanitaire et des associations qui connaîtraient à cause d'elle des difficultés subséquentes.

L'appel à projets est **disponible en ligne** et les associations ont **jusqu'au 30 juin** pour déposer leur dossier sur la plateforme dédiée (Le Compte Asso).

Remarque : Les associations ayant déposé une demande de subvention FDVA en mars 2020 n'ont pas à redéposer un dossier sur ce nouvel appel à projets ; elles seront informées des décisions de financement à partir du 1^{er} juillet.

🔗 Pour plus de précisions : <http://centre-val-de-loire.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article871>

► Enquête & Informations pratiques

ENQUÊTE « LES ASSOCIATIONS À L'HEURE DU DÉCONFINEMENT »

La crise sanitaire et le confinement ont fortement impacté l'activité des associations. Comment les associations ont-elles vécu cette période si particulière ? À l'heure d'un déconfinement progressif, comment envisagent-elles la reprise de leurs activités ? Quels sont leurs besoins et leurs moyens dans les 6 prochains mois ? C'est tout l'objet de la nouvelle enquête « #Covid-19 : où en sont les associations après le confinement ? »

🔗 Pour répondre à l'enquête : https://www.modalisa9-drop.com/covid19x2_380773AA2E/EnqueteCOVID19x2.html

🔗 Pour en savoir plus, consultez le [site du Mouvement Associatif CVL](#)

PETIT GUIDE DE SURVIE À L'USAGE DES ASSOCIATIONS À L'HEURE DU DÉCONFINEMENT (TOME 2)

Ce guide est la suite du « *Petit guide de survie à l'usage des associations en période de confinement* », rédigé sous la direction de Kogito Association et avec la participation de nombreux partenaires. Ces deux guides sont disponibles gratuitement en ligne. Le 2^e tome aborde les thématiques suivantes : *les mesures exceptionnelles du gouvernement pour les associations ; consolider sa situation économique et financière ; relancer les activités de l'association ; repenser le fonctionnement de l'association ; préparer l'après-confinement.*

🔗 Pour télécharger ce guide : https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide-kogito-tome-2-entier-v5_compressed_1_.pdf



Des réponses à vos questions !

Peut-on de nouveau réunir son assemblée générale en présentiel ?

Oui. Les associations situées en zone verte peuvent de nouveau organiser leur assemblée générale en présentiel, y compris si celle-ci rassemble plus de 10 personnes. Des mesures de protection sanitaire doivent néanmoins être mises en place :

- une place assise par participant ;
- un siège laissé libre entre chaque participant ;
- port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans (du moins le temps de l'installation sur les sièges) ;
- pas d'accès aux espaces permettant un regroupement sauf s'ils sont aménagés de manière à respecter la distanciation physique
- respect des mesures d'hygiène citées en annexe 1 du (se laver régulièrement les mains ; tousser dans son coude ; utiliser des mouchoirs à usage unique ; éviter de se toucher le visage ; port du masque si les règles de distanciation physique ne peuvent pas être garanties)

Retrouvez sur notre site le schéma synthétisant ces informations : <http://centre-val-de-loire.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article851>

Source : Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020

A noter : Jusqu'au 31 juillet 2020, les associations peuvent également organiser leur assemblée générale en audio ou visio-conférence, même si leurs statuts ne le prévoient pas (schéma explicatif à télécharger également sur notre site Internet).